

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°34/2025

Objet : autorisation de voirie

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise RESONANCE LYON (Groupe FIRALP – 1235 avenue de Lossburg – 69480 ANSE) pour des travaux de déploiement du très haut débit pour le compte du SYANE ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

L'entreprise RESONANCE LYON est autorisée à intervenir sur le territoire de la commune de Charvonnex dans le cadre de sa mission de réalisation du raccordement de la fibre optique, en aérien ou via les chambres télécom existantes, en suivant le tracé actuel du réseau cuivre.

Article 2

La présente autorisation est valable **du 01/10/2025 au 30/09/2026**.

Article 3

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 4

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le
Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 23/09/2025

Le Maire,



Jean-François GIMBERT